



Brèves Nouvelles

JANVIER 2012 - n° 113

Association loi 1901, créée en 1966, agréée au titre de l'environnement

EDITORIAL

Le Village idéal ?

A chaque étude de P.L.U, nous sommes amenés à donner notre avis sur l'avenir de la commune concernée, et par là, à nous poser la question suivante :

Qu'est-ce qui fait la qualité d'un village ?

Le territoire appelé le Luberon comprend 84 Communes. 84 Mairies, 84 Maires, 84 conceptions différentes de la qualité d'un village. Luberon Nature est concerné par l'avenir de chacun de ces villages dont les Elus, nous n'en doutons pas, recherchent la qualité de vie pour ses habitants.

Etre responsable d'une commune du Luberon en ce début de siècle est un véritable casse-tête : comment faire évoluer un village parmi les plus beaux de France, sans tomber dans les excès : ne pas devenir une cité dortoir, ne pas se figer en musée ? Nous connaissons tous certains de ces villages qui correspondent à l'un ou l'autre ces termes et je ne les citerai pas.

Comment garder un juste milieu alors qu'il faut répondre aux pressions des électeurs, conserver des finances saines, surveiller la moyenne d'âges des habitants qui en sont les acteurs, et obéir au Grenelle de l'Environnement ?

D'après l'INSEE, la population doit augmenter en :

France 12 % en 30 ans, soit 0.38 % /an.

PACA 15 % en 30 ans, soit 0.47 % /an.

Le S.C.O.T. * prévoit 0.5 % /an.

Nos villages, en respectant le S.C.O.T, pourraient, sans encombre, agrandir leurs populations de 1000 à 1180 habitants en 30 ans par exemple, sans endommager les lieux.

Mais comment ?

Il me semble que s'il me fallait définir la qualité d'un de nos villages, je dirais qu'elle est faite d'esthétique mais pas seulement.

Parmi les éléments qui composent cette qualité, il y a aussi la configuration de lieux, la permanence des commerces, l'adéquation entre le nombre d'habitants permanents et les résidents secondaires : tout ce qui influe sur la qualité de vie des habitants qui, heureux d'y vivre, rendent le village sympathique.

Plus d'habitants ?

Si on considère simplement l'accroissement du nombre de voiture : les emplacements des parkings sont repoussés de plus en plus loin des commerces et encouragent les habitants de la commune à aller faire leurs courses à l'entrée des villes voisines ou ils peuvent se garer devant le super marché, condamnant les commerces locaux à la disparition. Ainsi, les villages qui comportent des places dans leur centre sont plus à même d'avoir une vie locale plus développée : leurs cafés sont pleins, ainsi que tout ce qui fait la convivialité du lieu. Les autres doivent faire un grand effort de créativité pour rendre les lieux vivants.

En ce qui concerne l'esthétique, certain y arrivent jusqu'à présent, en essayant de construire lentement, après de longues études : bouchant les trous dans le village d'abord, se basant sur les lignes définies par les contours des volumes dans l'espace ensuite, faisant si possible appel à des architectes connus pour leur bon goût (défini par la continuité de l'appréciation de leurs œuvres, avec du recul dans le temps).

Si nous avons à établir la liste des villages que nous préférons, nous aurions beaucoup de mal à donner les critères qui animent notre jugement.

La difficulté de la mission de Luberon Nature repose dans l'obligation qui nous est imposée de rester binaire. Cela limite nos états d'âmes et surtout les nuances dans nos jugements : nous devons être pour ou contre, sans possibilité de donner des avis sur ce qui nous semble de mauvais goût par exemple. Quand nous essayons de faire passer un message dans le sens de ce que nous considérons comme esthétique, nous n'avons aucun critère. La seule chose que nous savons est que nous ne pouvons jamais employer ce mot "beau". On ne peut que parler hauteurs, volumes, couleurs, mais, aucune de ces valeurs ne peut assurer l'esthétique d'un projet.

Malheureusement l'addition d'éléments tous beaux, ne donne pas forcément un résultat satisfaisant.

Combien parmi les villages que nous aimons dans le Luberon sont remplis d'éléments disgracieux. C'est même parfois ce qui en fait le charme.

Aux prochaines élections municipales, il faudra essayer de connaître les goûts en matière d'urbanisme des candidats, (ou être rassurés à propos de leur capacité à se laisser conseiller en la matière).

Aussi posons-nous cette question à tous nos adhérents : en trois lignes par mail, SMS ou autrement : Si vous aviez à donner les noms des 1, 2, ou 3 villages les plus agréables à vivre qui vous semblent proches de l'idéal, lesquels donneriez vous ? et pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Merci à ceux qui nous répondront et très Bonne Année à tous.

i. Tézé-Daum
La Présidente

* *SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale*

SOMMAIRE

EDITORIAL

Le village idéal.....1

ENVIRONNEMENT - PROTECTION

P.L.U de Goult.....4

Tous n'est pas permis, M. Le Maire.....5

Téléphonie et protection de la Nature.....6

ENVIRONNEMENT - INFORMATION ET POINT DE VUE

Coustellet et les odeurs du Calavon.....8

Quelle loi pour les gens du voyage.....9

Quelques réflexions sur l'agriculture demain,
ici et ailleurs.....10

VIE ASSOCIATIVE

Rejoignez le Conseil d'Administration.....15

La force d'une association, ce sont ses membres.

Luberon Nature, qui agit au niveau national, au sein des commissions départementales ou auprès du Parc Naturel Régional du Luberon, se fait le porte-parole de ses adhérents, qu'ils soient associatifs ou individuels.

Qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'environnement, apportez nous votre participation, en particulier les informations disponibles dans vos villages et dans les mairies.

Tél / Fax : 04.90.04.51.56

E-mail : luberon.nature@wanadoo.fr

<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>





ENVIRONNEMENT - PROTECTION

P.L.U de Goult - Démocratie participative

Le P.L.U. document d'urbanisme qui fixe les objectifs de la commune à l'horizon 2020.....doit être établi avec l'avis des premiers intéressés, c'est à dire, les habitants.

Luberon Nature a été invité en qualité d'association agréée, à participer à la réunion du 19 décembre du comité d'urbanisme PLU du Conseil de Goult.

L'objet de cette réunion était la reprise du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devant être inclus dans le PLU.

Pourquoi cette reprise ?

Le P.L.U de Goult prescrit par le Conseil Municipal en 2003 a fait l'objet d'une enquête publique cet été. Les remarques des habitants celles de Luberon Nature et les recom-mandations du Commissaire Enquêteur ont conduit le Maire à proposer des amendements au texte original, en particulier en ce qui concerne les perspectives de développement démographique et par la suite le nombre de constructions nouvelles à prévoir. Cette position prend en compte la décision du Conseil d'Etat du 10 février 2010 qui demande aux Conseils Municipaux, lors de la révision de documents d'urbanisme de s'appuyer sur une concertation en

particulier avec les habitants et associations locales, la méconnaissance de leurs observations entachant d'illégalité le document approuvé. Luberon Nature, qui avait remis en cause la prévision de croissance de la population (0.5 % proposé au lieu de 2% initialement envisagé), prend acte de cette initiative du Maire et poursuivra sa participation pour élaborer le nouveau projet selon des critères conformes à la réalité et les objectifs liés à la préservation de l'environnement : maintien et développement de l'agriculture, réhabilitation de logements anciens, constructions dans les "dents creuses", respect du caractère rural des hameaux....

Nous ne pouvons donc que dire notre satisfaction devant une démarche qui, et ce n'est pas courant, semble mettre en pratique ce qui souvent reste un vœu pieux : **La démocratie participative.** Souhaitons que l'expérience engagée soit conduite avec transparence, objectivité et prise en compte des propositions justifiées présentées par les participants.

Tout n'est pas permis, Monsieur le Maire !

Le Tribunal Administratif annule un arrêté du maire des Beaumettes autorisant des épreuves de moto cross préalablement interdites par le Préfet.

Par arrêté du 13 septembre 2010, le Préfet de Vaucluse refusait au moto club de Goult l'autorisation d'organiser les 23 et 24 octobre de la même année un ensemble d'épreuves dénommé "Championnat de Provence d'Endurance tout terrain de motos et quads".



Les raisons qui motivaient ce refus étaient nombreuses. Les épreuves en question, évidemment destructrices des sols et de la végétation, répulsives pour la faune, étaient prévues dans le lit du Calavon, sur les communes de Goult et des Beaumettes, et dans un site considéré par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Calavon comme remarquable par sa valeur écologique, paysagère et patrimoniale. Le tracé du circuit était inscrit en grande partie dans le

site Natura 2000 "le Calavon et l'Enchrême", dans un secteur intégrant un important espace de mobilité de la rivière, ainsi qu'une large partie de la ripisylve. La Charte du PNRL classe cet espace en zone de "Valeur Biologique Majeure" et en zone de "Nature et Silence", ce qui permet de considérer comme une provocation le fait d'y envisager des épreuves de moto cross.

L'Etat s'étant engagé à utiliser tous les moyens dont il dispose pour faire respecter la Charte du Parc, il était normal et inévitable que le Préfet s'oppose à cette manifestation. Mais cela n'a pas plu à Messieurs les Maires des deux communes en cause qui, pour être bien sûrs qu'on ne puisse pas s'opposer à temps à leur volonté, ont attendu respectivement le 14 et le 19 octobre pour autoriser par arrêté municipal le moto club à mettre en œuvre ses projets, malgré l'interdiction préfectorale et avec la seule condition qu'il n'y aurait pas de spectateurs. Ce faisant, ils ont oublié qu'en signant l'adhésion de leur commune au Parc, ils s'étaient engagés à mettre en œuvre sa Charte. Un esprit chagrin ou exagérément méticuleux pourrait s'étonner de l'opposition entre les deux signatures et se demander quelle est la bonne, mais, après tout, pourquoi un élu s'embarrasserait-il de considérations aussi mesquines ?

Dès le 22 octobre, le Préfet de Vaucluse demandait au Tribunal Administratif d'annuler les deux arrêtés municipaux, ce qui ne pouvait pas empêcher les épreuves d'avoir lieu, le Tribunal ne pouvant bien sûr pas se prononcer avant le 23. Il l'a fait par un jugement en date du 17 novembre 2011 dans lequel il précise que la loi réserve au Préfet la décision d'autoriser ou de refuser ce type de manifestation, qui ne relève pas des prérogatives du Maire. En conséquence, il annule l'arrêté du Maire des Beaumettes. Nous n'avons pas encore connaissance du sort qui sera réservé à celui du Maire de Goult, mais il devrait être identique.

Ce jugement nous satisfait pleinement. Bien sûr il n'a pas empêché les courses d'avoir lieu, mais il constitue une bonne garantie pour qu'elles ne se reproduisent pas chaque année comme le désirait le moto club. Et que le site soit ainsi préservé. Nous attendons maintenant la fin de la procédure concernant l'homologation du circuit de la Gardi, procédure dans laquelle la Fédération Française de Moto Cyclisme a demandé au Tribunal d'annuler l'arrêté du Préfet refusant l'homologation, ce qui a amené Luberon Nature à exercer une intervention volontaire pour soutenir la position préfectorale.

R.S

Téléphone et protection de la nature et des paysages



Un permis de construire a été accordé pour l'érection d'un pylône de téléphonie mobile de 33 m de haut dans la Zone de Nature et Silence du Parc du Luberon et dans la zone rouge du Plan de Prévention de Risques. Cela n'est pas acceptable et des associations locales, que nous soutenons, ont déposé au Tribunal Administratif un recours contre ce permis de construire.

Par arrêté en date du 26 avril 2011, le Maire de Grambois a autorisé la Société Orange France à construire un pylône de téléphonie mobile ainsi que les installations techniques annexes dans un site naturel boisé qui se trouve à la fois dans la Zone de Nature et Silence du Parc Naturel Régional du Luberon, et dans la zone rouge du PPRif (de danger d'incendie maximum).

Il est tout à fait évident que, dans la mesure où personne n'envisage de se priver de son téléphone portable et même où tout le monde tient à l'utiliser de plus en plus, il faut bien des pylônes, dans l'état actuel de la technique. Pour des raisons controversées, personne, même s'il fait partie des plus accros au SMS, ne veut de ces pylônes à côté de chez lui. On comprend que les opérateurs cherchent à

les implanter dans des zones inhabitées, pas trop loin cependant des agglomérations. Nous le comprenons comme d'autres, mais nous ne sommes pas décidés à laisser massacrer des sites de grande qualité par des constructions aussi visibles qu'un pylône de 33 mètres.

Trois associations de Grambois nous ont alertés depuis longtemps au sujet de cette affaire et ont exercé auprès du Maire un recours gracieux pour lui demander de retirer son permis. Ce recours ayant été implicitement rejeté, elles ont déposé fin octobre 2011 un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, recours dans lequel elles développent l'ensemble des arguments qui leurs semblent propres à justifier l'annulation du permis de construire.

Luberon Nature a décidé de soutenir leur action en exerçant une intervention volontaire dans la procédure. Nous estimons en effet que le statut de la Zone de Nature et Silence de la Charte du Parc et celui de la zone rouge de PPRIf ne permettent pas une telle utilisation du sol. Le choix de Grambois n'est pas anodin. En effet, Grambois est la seule commune vauclusienne du Parc à ne pas avoir de document d'urbanisme, P.L. U ou POS. Dans ces conditions, la loi prévoit que le Maire délivre le permis de construire au nom de l'Etat qui, soit dit en passant, s'est engagé à utiliser tous les moyens dont il dispose pour faire respecter la Charte. Et la Charte prévoit que les documents d'urbanisme interdisent en Zone de Nature et Silence les nouvelles habitations, les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et toute activité

commerciale ou type d'hébergement autre que les refuges non gardés. S'ils réussissent à forcer le barrage à Grambois qui n'a pas de document d'urbanisme, les opérateurs de téléphonie mobile espèrent bien en faire un précédent leur permettant de le faire ailleurs.

Nous savons que plusieurs demandes ont été déposées dans d'autres communes du Parc. Elles n'ont pas abouti jusqu'à maintenant car ces communes sont dotées de P.L.U ou de POS qui permettent de s'y opposer. Si le permis de construire est maintenu, nous nous attendons à une floraison de pylône sur les versants Nord et Sud du massif du Luberon dont le caractère naturel a été jusqu'à maintenant remarquablement préservé. Cela rendrait complètement ridicules les prescriptions de la Charte et ouvrirait la voie à d'autres utilisations des mêmes sols. Nous ne pouvons pas l'accepter. Il existe un Parc Naturel Régional du Luberon, celui-ci dispose d'une Charte destinée à maintenir la qualité de l'environnement, au sens large, du territoire. Cette Charte doit être respectée, de même que le P.P.R.I.f, qui vise finalement les mêmes objectifs, dans une optique particulière et particulièrement importante. **Laisser réaliser le pylône de Grambois serait accepter la disparition progressive du P.N.R.L et la violation permanente du P.P.R.I.f.** Notre intervention dans la procédure vise donc à attirer l'attention du Tribunal sur le fait que son jugement aura des conséquences qui dépasseront largement l'affaire du pylône de Grambois, et qui pourraient aller jusqu'à mettre en cause l'utilité des PPRI et des PNR, et peut être leur existence même.

R.S



ENVIRONNEMENT - INFORMATION ET POINT DE VUE _____

Coustellet et les odeurs de la distillerie du Calavon

Nous avons souvent protesté contre les odeurs pestilentielles dégagées par la Distillerie du Calavon, à Coustellet. Il semble que depuis quelques mois ces odeurs se soient très fortement réduites. Nous sommes heureux de le constater en espérant que ce sera durable.



Les résidents de Coustellet et de son voisinage (qui peut s'étendre sur plusieurs kilomètres) constatent depuis quelques mois une diminution importante des odeurs insupportables que dégageait la

distillerie. Nous ne savons pas quels ont été les moyens employés mais le résultat est pour l'instant assez satisfaisant, et nous tenons à le dire. Nous espérons que cette situation nouvelle sera durable. En tout cas, elle montre qu'il est possible à cet établissement de fonctionner sans empoisonner son voisinage comme il l'a fait trop longtemps. Nous savons que ce n'était pas facile et nous sommes bien conscients que ce résultat n'a pu être atteint que par des efforts importants et des améliorations constantes.

Quelle loi pour les gens du voyage ?

Un rassemblement permanent et non autorisé de caravanes occupe un terrain communal et a transformé un bâtiment également communal en décharge sauvage. Les citoyens "extérieurs" sont de fait exclus de ces lieux publics par intimidation. Est-ce normal ?

Il existe à Gargas, près du Plan d'Eau d'Apt, un rassemblement permanent de gens du voyage comportant une trentaine de caravanes et mobil homes. Ce rassemblement, situé sur un terrain communal, a été autorisé pour un an, mais occupe les lieux, et continue à croître depuis trois ans, sans bien sûr payer de redevance d'occupation. Cela n'est déjà pas normal et les citoyens que nous sommes seraient sans doute rapidement expulsés s'il leur prenait fantaisie de faire la même chose.

Mais cela n'est pas tout. Ces occupants sans titre ont décidé de ne plus tolérer les "étrangers"...sur un terrain communal, de ne plus autoriser le passage sur un chemin public qui longe leur campement et qui conduit à un bâtiment communal lui aussi, la "ferme Reynaud", actuellement sans affectation et en attente de réhabilitation. En attente, car pour l'instant nos gens du voyage en ont fait une importante décharge sauvage qui leur sert en particulier à se débarrasser des parties inutilisables des véhicules qu'ils y désossent. Quels véhicules ?

Ils ont assez bien réussi puisque leur attitude peu engageante, les barrages qu'ils installent sur le chemin, la présence inquiétante de leurs chiens, ont fini par décourager ceux qui avaient l'habitude de



passer par là pour leurs affaires ou pour se promener. On nous a dit que même le Maire n'avait pas été autorisé à passer...Il n'avait pas pris la précaution de se faire accompagner par un escadron de gendarmerie.

C'est consternant, d'autant plus que les pouvoirs publics, qu'ils soient municipaux, départementaux, régionaux, nationaux, se sentent et se disent impuissants. Où réinstaller ces gens ? Et au prix de quelles critiques des bonnes âmes ? Comment les empêcher de faire leur loi, qui n'est pas celle de la République ? Il y faudrait la présence permanente de la force publique. Nous sommes donc amenés, comme le Conseil Municipal, comme les autres administrations, à constater qu'il n'y a pas de solution. Néanmoins nous déplorons la montée en puissance d'une zone de non droit, une de plus, et

interrogeons avec insistance toutes les autorités concernées : "est-il vraiment impossible de faire respecter la loi ?". Si oui, c'est particulièrement grave.

Quelques réflexions sur l'agriculture demain, ici et ailleurs.

L'agriculture est (avec la chasse et la pêche) la seule activité pourvoyeuse de nourriture pour l'humanité qui est passée de 2 milliards de personnes en 1930 à 3 milliards en 1960 et qui devrait atteindre 9 milliards en 2050. Au niveau mondial, elle ne parvient pas à nourrir convenablement les 7 milliards de 2011. Les conséquences de cette explosion démographique, de l'épuisement progressif des ressources non renouvelables de la terre, de la surexploitation de celles qui sont renouvelables mais qui n'ont pas le temps dans les conditions actuelles de se renouveler, obligent l'agriculture à des révolutions urgentes mais encore mal définies. Celles-ci se ressentiront partout, en particulier dans nos régions méditerranéennes.



Nous constatons actuellement dans le Parc de nombreuses modifications de

PLU et de POS destinées à développer les zones constructibles, en général au

détriment des surfaces réservées à l'agriculture. Cela étant en contradiction avec l'orientation B1-1 de la nouvelle Charte du PNRL, nous nous sommes

interrogés sur l'avenir de l'agriculture dans la période de turbulences climatiques et énergétiques que nous abordons.

Dans un domaine où les idées divergent fortement, il existe au moins un consensus pour constater que l'agriculture, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, n'est pas durable, soit qu'elle épuise les ressources naturelles, la terre, l'eau, l'énergie fossile (agriculture productiviste), soit qu'elle ne permette qu'une production très insuffisante pour nourrir l'humanité, sans d'ailleurs résoudre convenablement les problèmes précédents (agriculture traditionnelle des pays pauvres, agriculture biologique actuelle...).

L'avenir est à inventer, en prenant en compte des contraintes connues globalement, mais pas toujours dans le détail, et en mettant en œuvre des moyens, à inventer eux aussi pour l'essentiel. Le problème est ardu et angoissant. Le destin de l'humanité en dépend. Son urgence tient au fait que la grande majorité des hommes souffrent de malnutrition à des degrés divers, et que le temps nécessaire matériellement et psychologiquement pour mettre en place les bouleversements qui s'imposeront sera considérable.

Nous allons d'abord examiner la question à l'échelle de la planète. Nous reviendrons ensuite à la situation locale, avant d'envisager une attitude possible en attendant que l'avenir se précise.

L'agriculture à l'échelle de la planète.

Quelles sont les contraintes ?

--- Il faudra nourrir vers 2050, et de préférence mieux qu'aujourd'hui, 9 milliards d'humains, à partir d'une surface cultivable inconnue et de ressources en eau certainement plus limitées que celles déjà insuffisantes d'aujourd'hui. On sait en effet que ces deux paramètres vont sensiblement évoluer, au cours de ce siècle et après lui, à cause des changements climatiques.

--- Ces mêmes changements vont entraîner une délocalisation des terres cultivables dont la situation future ne coïncidera sans doute pas avec celle des zones peuplées. Les transports de masse devenant beaucoup plus difficiles et plus coûteux, cela entraînera probablement de gigantesques migrations de populations.

--- Les productions agricoles actuelles sont inadaptées à la nourriture durable de l'ensemble de l'humanité. Parmi les nombreux exemples, nous ne donnerons que celui de la consommation de viande, beaucoup trop importante, des pays riches. Il faut 4 kg de céréales pour produire 1 kg de poulet, et 11 kg pour 1 kg de bœuf. De plus, l'élevage à grande échelle des ruminants dégagerait des quantités de méthane (gaz à effet de serre particulièrement redoutable) inacceptables pour permettre de contrôler le climat.

--- Les modes de culture productivistes, très consommateurs d'eau, d'engrais, de phytosanitaires et d'énergie mécanique, ne sont pas durables.

Cela entraîne des conséquences certaines ou probables:

--- L'agriculture va redevenir l'activité principale de l'humanité, qualitativement et quantitativement.

--- La productivité baissera, ce qui entraînera une augmentation des coûts et probablement un partage des richesses différent entre les agriculteurs et les autres. Les agriculteurs seront certainement plus nombreux et il n'y aura aucun intérêt à économiser la main d'œuvre au profit du chômage, en particulier dans les pays pauvres et surpeuplés.

--- Toutes les terres utilisables devront être cultivées mais il faudra maintenir une surface de forêt importante : forêt primaire indispensable à l'équilibre de la planète et à la biodiversité, et forêt cultivée pour produire de la biomasse matière, de la biomasse énergie, et peut-être un peu de biocarburants. Ceux-ci ne seront d'ailleurs pas forcément nécessaires à la mécanisation agricole car le faible rayon d'activité de ses machines permettra de les alimenter en énergie électrique, si la disponibilité de celle-ci est suffisante, ce qui est loin d'être garanti.

--- Les restrictions prévisibles sur les transports de masse à grande distance entraîneront probablement une notable diminution de la spécialisation des productions par grandes régions du monde, au profit de productions plus diversifiées mieux adaptées aux besoins des populations locales.

Certaines conséquences sont encore ignorées ou mal connues:

--- La localisation des terres agricoles dépendra à la fois de la qualité des sols et

de l'évolution du climat devenu, quoi qu'on fasse maintenant, instable pour des siècles. Nous avons vu que cette localisation interfère avec celle des populations, ce qui nous amènera peut-être à une organisation et à des migrations ressemblant plus à celles du Néolithique qu'à celles du début du 21^{ème} siècle. Toutes proportions gardées car la population sera 2000 fois plus importante et dense qu'au Néolithique.

--- La nature précise des productions agricoles sera sans doute différente selon les régions.

--- Nous avons vu que la nature des modes de culture reste à inventer.

L'agriculture dans notre région.

Certaines contraintes sont spécifiques au bassin de la Méditerranée, région sèche (et qui risque de l'être de plus en plus), de sols pauvres sujets à l'érosion, compartimentée par le relief. Toute l'histoire de l'agriculture y a tourné autour de l'optimisation de l'utilisation du sol (terrasses), et de la gestion de l'eau, exactement l'inverse de ce que l'on fait depuis 50 ans. Il faudra sans doute y revenir, ce qui sera facilité par la difficulté des transports qui relativisera les faiblesses de productivité et donc de compétitivité ressenties au cours des dernières décennies.

D'autres contraintes sont encore plus locales. L'agriculture souffre de n'avoir pas su voir suffisamment loin dans une économie en évolution, pour définir à temps une stratégie efficace. Ni les administrateurs de l'agriculture à Paris ou à Bruxelles, ni les exploitants individuels,

ne disposent de la culture et des moyens du marketing qui constitue pourtant la première phase d'une telle démarche. On a ainsi commis des erreurs magistrales qui font que, par exemple, dans un monde où la consommation de vin augmente, la viticulture locale, pourtant capable de productions de qualité, est périodiquement en crise....

Dans l'avenir, on peut penser que, comme partout, l'agriculture locale deviendra, malgré ses faiblesses et au prix d'une augmentation de la main d'œuvre, l'activité dominante. Cependant, le calendrier de ce bouleversement n'est pas connu, ce qui ne permet pas d'exclure une période de transition particulièrement douloureuse.

Quel pourra être cet avenir ? Il faudra adapter et diversifier les cultures pour revenir à une part notable d'autosuffisance, ce qui n'interdit sans doute pas certaines productions de luxe pour l'exportation. Mais celles-ci ne pourront concerner que des produits difficiles à obtenir ailleurs, ou dont le faible volume et le prix élevé permettront de supporter le transport: truffes, plantes aromatiques pour la cuisine et les parfums, peut-être cerises, raisins de table et vins? Cette agriculture devra en plus structurer le paysage comme elle l'a toujours fait dans le passé si l'on veut conserver l'intérêt résidentiel et touristique de la région. Les modes culturels devront être repensés comme partout mais selon les particularités locales, pour permettre de concilier production suffisante et gestion durable respectueuse des sols et des autres ressources. Enfin, il est probable que la structure des exploitations devra

changer, comme cela a été le cas dans l'industrie il y a un siècle, pour faire place à des entreprises de taille suffisante pour être en mesure de penser leur stratégie en fonction des besoins actuels et prévisibles du marché et de leurs propres possibilités, mais pas trop grosses pour conserver une conscience claire de ces possibilités et de leurs contraintes propres.

Que faire en attendant cette révolution pour s'y préparer ? Il est actuellement impossible de répondre précisément. Pourtant, on peut amorcer certains changements qui ne peuvent qu'aller dans le bon sens:

--- Se préparer à adapter la population aux possibilités locales de la nourrir quand les transports deviendront difficiles et trop chers. Cela signifie au moins arrêter sa croissance inconsidérée dans une région aux potentialités agricoles pauvres comme l'est tout le bassin méditerranéen.

--- Conserver le plus possible de surfaces cultivables ou susceptibles de le redevenir (restanques), ce qui signifie arrêter de construire, de macadamiser, d'imperméabiliser sans retenue.

--- Favoriser le regroupement des exploitations en entreprises ayant les moyens de penser leur stratégie, ce qui entraînera un changement de statut des agriculteurs qui, d'une situation indépendante mais précaire, passeront à la situation d'employés plus dépendante mais sans doute plus confortable et plus sûre.

--- Arrêter le dirigisme actuel au moins pour les entreprises regroupées qui doivent avoir le choix de leurs produc-

tions et en assumer les risques, quitte à les assurer. Le cas des OGM est caricatural à cet égard en imposant aux entreprises françaises une infériorité par rapport à leurs concurrentes, sans pour autant protéger le pays des inconvénients qui, s'ils existent, ne sauront pas s'arrêter aux frontières.

--- Accompagner les agriculteurs individuels dans la période de transition, en prévision d'une demande de main d'œuvre accrue. Cela peut être réalisé en favorisant la sylviculture qui deviendra indispensable à produire la biomasse non alimentaire, et en favorisant la remise en état et l'entretien des terres promises à redevenir agricoles.

D'autres mesures importantes, non spécifiques à l'agriculture, devraient être prises. Il faudrait d'abord anticiper l'arrêt obligatoire de la consommation d'hydrocarbures fossiles en augmentant progressivement mais fortement leur prix. Ce serait douloureux mais permettrait une adaptation progressive aux nouvelles conditions du monde. Parallèlement, il faudrait proposer l'énergie électrique, la seule dont on est en mesure, si on le veut, de disposer durablement à un prix en rapport avec son coût de production pour favoriser le développement des sources les plus durables, les plus productives et les moins chères. Il faudrait également faire payer les transports à leur juste prix intégrant le coût des infrastructures, celui des conséquences et du traitement des pollutions permanentes (échappement...) ou accidentelles (marée noire...) et comprenant en plus une compensation à définir pour épuisement des ressources non renouvelables et dégradation du

climat. Ces idées sont choquantes, mais seule leur application permettrait une transition, non pas douce c'est impossible, mais acceptable bien que douloureuse vers un monde différent. Les refuser entraînera des catastrophes beaucoup plus destructrices, qui créeront dans le chaos un monde nouveau dont il n'est pas certain que l'humanité fasse encore partie.

R.S -- 11.02.08

Cette note a été rédigée début 2008 et nous ne l'avons pas publiée à cette époque. Nous le faisons aujourd'hui parce qu'il nous semble qu'elle est encore d'actualité. A nos lecteurs intéressés par l'avenir de l'agriculture dans le monde, nous signalons la parution en septembre 2011 d'un ouvrage particulièrement documenté et complet sur le sujet intitulé "9 milliards d'hommes à nourrir. Un défi pour demain". Les auteurs, éminents spécialistes de la question, en sont Marion Guillou, Présidente de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), et Gérard Matheron, Président du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Ils concluent qu'il est certainement possible de nourrir 9 milliards d'humains en 2050, tout en respectant la planète et en assurant la durabilité du système, mais pas dans les conditions actuelles. Il faudra :

--- Modifier considérablement les régimes et habitudes d'alimentation, aussi bien dans les pays développés que dans les émergents et dans les pays pauvres

--- Améliorer très sensiblement la production, la conservation, et la

distribution, dans les pays où l'agriculture est la moins avancée

--- Réguler les marchés des denrées alimentaires de base pour en limiter la volatilité, ce qui n'exclut pas des évolutions plus régulières à long terme

--- Enormément de recherche et de concertation pluridisciplinaires pour mettre au point les conditions d'un équilibre qui n'existe pas aujourd'hui

--- Et pour cela une gouvernance mondiale en matière de sécurité alimentaire, sans laquelle il ne semble pas possible de réussir.

pour l'énergie et pour le climat ?

06.12.2011

Mais peut-on espérer une telle gouvernance quand on voit ce qui se passe



VIE ASSOCIATIVE

Rejoignez le Conseil d'Administration

Si vous croyez en l'avenir d'une association comme Luberon Nature, capable d'accompagner le mieux possible l'évolution du territoire du Luberon,

Rejoignez le Conseil d'Administration

Il est composé d'une douzaine de membres, que les années n'épargnent pas plus qu'ailleurs et qui a besoin de se renouveler - Réunion une fois par mois -

Un peu de temps, une bonne dose de matière grise....et en retour la grande satisfaction de se sentir utile.

Le Conseil d'Administration

Notre Assemblée Générale se tiendra début avril, juste après Pâques. La date exacte vous sera communiquée dès que possible.

**La Présidente
Ioné Tézé-Daum**

